

consacrer une partie des crédits de l'an prochain à la réalisation de ces projets. Je signalerai à la Chambre que le sénateur Andrews a souvent été interviewé à la radio, au réseau anglais de Radio-Canada. Je l'ai entendu il y a à peu près un an à l'émission *The Food Show*, le samedi matin, je crois, lorsqu'il s'en est pris aux hommes politiques canadiens et aux hauts fonctionnaires fédéraux auxquels il reprochait de ne pas avoir mené d'études étayant les points canadiens. Il a dit que les Canadiens n'étaient pas disposés à envisager des solutions de rechange au projet Garrison et que nous ne nous en tenions qu'à un point, à savoir que le projet soit stoppé. Cela n'est évidemment pas vrai. Nous avons toujours affirmé que nous ne nous opposions pas à ce que les Américains faisaient de leur côté de la frontière.

● (1720)

L'intervention récente des sénateurs Burdick et Andrews est très décevante. C'est à se demander qui est vraiment de bonne foi et qui cherche un moyen pour que les Américains et les habitants du Dakota-Nord profitent du projet Garrison sans que les Manitobains et les Canadiens en pâtissent.

Je m'empresse de signaler que le représentant de l'État du Dakota-Nord à la Chambre des représentants a vivement appuyé la proposition de solutions de rechange.

En conclusion, permettez-moi de dire que je suis heureux de pouvoir présenter à nouveau cette motion à la Chambre. Cela ne cesse d'être une question très importante au Manitoba. Il peut parfois sembler que nous retournons trop le problème, qu'il existe toujours, qu'il ne sera jamais réglé. Je ne sais pas s'il disparaîtra jamais en ce sens que je ne suis pas sûr que nous remportions une victoire claire et nette. Toutefois, je crois fermement que nous devons continuer à combattre ce projet au meilleur de nos capacités afin d'empêcher le grave tort qui pourrait en découler pour le Manitoba. Cette question est beaucoup trop importante pour le Manitoba pour que nous nous en désintéressions ou pour que nous changions notre fusil d'épaule et laissions construire le barrage Garrison tel que ses concepteurs l'ont prévu.

J'ai signalé que nous avons accompli des progrès importants. Espérons qu'il y en aura beaucoup d'autres. Les députés et le gouvernement canadiens doivent poursuivre la très forte et, à mon sens, très juste lutte que nous menons depuis quelques années.

\* \* \*

#### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Pinard:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais annoncer un changement apporté aux travaux de la Chambre pour le reste de la semaine. Je viens d'apprendre à des représentants des deux partis d'opposition que nous étudierons demain le projet de loi C-17, concernant la faillite et l'insolvabilité. Il n'y a aucun changement pour jeudi. Vendredi, nous débattrons du projet de loi C-32 dont nous devions être saisis demain. Le débat du projet de loi C-32 est donc reporté à vendredi, car nous étudierons le projet de loi C-17 demain.

Au cas où nous terminerions la deuxième lecture du projet de loi C-32, nous passerions au projet de loi C-10, la loi sur le divorce. Je le répète, il n'y a aucun changement pour jeudi, qui est toujours une journée réservée à l'opposition.

#### Projet de dérivation Garrison

**M. Mayer:** Monsieur le Président, puis-je demander au leader du gouvernement à la Chambre quand il présentera le projet de loi tendant à modifier la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest? Pourrait-il nous dire maintenant quand, à son avis, ce projet de loi sera présenté?

**M. Pinard:** Monsieur le Président, nul doute que dès que l'avis en sera donné, nous serons en mesure de présenter le projet de loi dans les délais habituels. La présentation du projet de loi dont a parlé le député ne dépend de l'adoption d'aucune autre mesure législative.

J'ai dit la semaine dernière que ce projet de loi serait vraisemblablement présenté cette semaine. J'ai tout lieu de croire que l'avis sera donné d'ici à la fin de la semaine. J'espère être en mesure de présenter ce projet de loi le plus tôt possible, par suite des pressions exercées par des députés des deux côtés de la Chambre.

**M. Mayer:** Monsieur le Président, j'ai entendu dire que le projet de loi pourrait en fait être présenté au Sénat. Le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous dire si ce projet de loi sera présenté à la Chambre ou à l'autre endroit?

**M. Pinard:** Monsieur le Président, nous entendons présenter ce projet de loi à la Chambre des communes.

\* \* \*

#### LA DÉRIVATION GARRISON

##### L'OPPORTUNITÉ D'ASSURER LA SÉCURITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DU CANADA

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Sargeant:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que l'achèvement ou la construction du détournement à Garrison, au Dakota-Nord, n'endommageront pas l'environnement du Manitoba et notamment:

1. de poursuivre ses interventions diplomatiques afin de faire modifier le projet de détournement à Garrison afin que celui-ci n'affecte pas l'environnement du Canada;
2. d'offrir de l'aide technique et juridique aux groupes de citoyens canadiens qui essaient présentement de faire interrompre les travaux de détournement à Garrison; et
3. d'intenter, devant la Cour internationale, des poursuites contre le gouvernement des États-Unis si le Canada ne réussit pas à obtenir des garanties satisfaisantes au sujet de la sécurité future de son environnement.

**M. W. Kenneth Robinson (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, avant toute chose, je tiens à féliciter le député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant) de sa tenacité et de l'intérêt qu'il porte à cette question très importante. Je voudrais qu'il sache que sa préoccupation et celle de ses électeurs est partagée par tous les Canadiens. C'est un sujet de forte tension entre le Canada et les États-Unis depuis de nombreuses années.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de répliquer à la déclaration que le député a faite sur la stratégie qu'il convient d'adopter dans cette affaire. Le député recommande au gouvernement, dans sa motion dont la Chambre est saisie, d'étudier l'opportunité de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les travaux de la dérivation n'endommageront pas l'environnement au Manitoba. Il recommande en particulier au gouvernement de poursuivre ses démarches diplomatiques, d'offrir de l'aide technique et juridique aux groupes qui s'opposent à ce projet et, advenant que toutes ces mesures échouent,